



info@naptwg.org www.naptwg.org

## Les meilleures pratiques en transport des fruits et légumes

Les meilleures pratiques présentées ci-dessous sont le fruit des efforts de collaboration des expéditeurs, des destinataires, des transporteurs et des fournisseurs de services de transport visant à codifier les protocoles généralement acceptés dans le transport des fruits et légumes et font l'objet d'un large consensus. Pour en savoir davantage, consultez le document intégral au [www.natwg.org](http://www.natwg.org).

Les meilleures pratiques pour les destinataires de fruits et légumes en bref	
Au quai du destinataire	Notes
Vérifier les numéros de série de tous les sceaux avant d'ouvrir les portes.	Le chauffeur devrait avoir le numéro de série de tous les sceaux sur le connaissance.
Les thermographes doivent être récupérés et lus par le destinataire avant le déchargement.	Le chauffeur devrait avoir l'emplacement et le numéro de série de tous les thermographes sur le connaissance.
La partie qui reçoit l'envoi écrit son nom sur le connaissance et le signe.	
Prendre note de l'heure d'arrivée et de l'heure de la remise au client au cas où le déchargement serait retardé.	
<b>Dans l'éventualité d'un problème avec les fruits et légumes causé par le transporteur :</b>	
Le destinataire doit immédiatement en aviser l'expéditeur et le transporteur ou courtier en transport.	Le chauffeur devrait en aviser le courtier en transport.
L'expéditeur doit demander une inspection fédérale aux installations du destinataire aussi rapidement que possible (habituellement dans les huit heures) ou bien, obtenir l'accord écrit du transporteur de recourir à un tiers indépendant pour effectuer l'inspection.	Toutes les communications entre le destinataire, l'expéditeur, le transporteur et le courtier en transport concernant les inspections fédérales et les inspections indépendants devraient être documentées.
Le destinataire doit transmettre par télécopieur ou par courriel les résultats de l'inspection à toutes les parties intéressées dans les trois heures suivant l'inspection.	
Tout arrangement visant à recevoir les produits sous toute réserve ou à en assurer la protection doit être documenté par écrit et approuvé par toutes les parties.	
Tous les frais relatifs au réacheminement doivent recevoir l'approbation de toutes les parties.	Dans le cas des envois où il y a un courtier en transport, une telle entente ne nécessite pas l'accord du chauffeur.
Toutes les parties intéressées devraient convenir de la preuve, soit un certificat, soit tout autre document pertinent, sur laquelle doit s'étayer la mise aux rebuts du produit.	
Le destinataire devrait faire tous les efforts raisonnables afin de régler et de documenter convenablement les réclamations sans délai.	

© 2012 United Fresh Research and Education Foundation. Tous droits réservés.